



CR REUNION DE QUARTIER – Secteur Bourg – 13 décembre 2014

7 personnes présentes : Mme Cordan, M. Creuze, Mme Dessaux, Mme Lepeut-Jacquemin, M. Piel, M. et Mme Schwebel.

7 élus présents : Mme Ansart, M. Audonneau, M. Dessaux, M. Lallement, Mme Pasturel, Mme Paulin, M. Tesson.

Yves Dessaux se propose d'animer la réunion. Isabelle Ansart se charge du secrétariat

L'objectif des réunions de quartier est d'être un lien direct avec les habitants, d'échanger sur les problématiques de la commune, et de réfléchir à la mise en place d'animations.

Suite à la 1ère réunion de quartier le 5 juillet dernier, un certain nombre de problématiques a été soulevé. Des éléments de réponse sont apportés :

Le Parc : La création d'une liaison douce de 350 m environ qui relierait le Parc au Bourg en rejoignant la rue de la Branche-rompue est à l'étude et sera traitée de façon prioritaire.

Limitation de la vitesse à 50 km/h : un radar pédagogique avec mémoire (enregistreur vitesse et heure de passage mais pas le n° d'immatriculation) a été mis en place et des contrôles de gendarmerie réguliers ont été demandés. Trois contrôles ont déjà eu lieu. On constate en général que 5 à 10 % des automobilistes ne respectent pas la limitation.

Le trottoir en grave départementale rue du Général Leclerc : n'est pas une priorité pour l'instant compte-tenu des constructions en cours.

Les ralentisseurs de la rue du Dr Babin qui ont des effets contraires : Cela avait été décidé avec les riverains. Un accident a eu lieu récemment mais dû à une vitesse excessive de 130 km/h et un taux d'alcoolémie élevé par un multirécidiviste. Pour l'instant, il n'est pas prévu de changer les ralentisseurs. On constate que, souvent, les bus et les poids lourds n'ont pas la possibilité de se rabattre rapidement entre les deux chicanes au niveau du virage et empiètent sur l'autre voie. Le positionnement d'une des chicanes dans le virage est probablement à revoir. Problème à étudier.

Trottoirs étroits : Il est difficile de les élargir à moins de réorganiser la circulation, par exemple avec la mise en circulation alternée. Néanmoins, on peut les rendre praticables, propres et libres. Pas d'autre solution envisageable.

Contactez le restaurant **L'Arôme** pour déplacer le panneau qui encombre le trottoir.

Trop de panneaux dans la commune : et pas seulement dans la rue du Général Leclerc. Certains sont mal positionnés et encombrent le trottoir, d'autres font double-emploi ou n'indiquent pas la bonne distance. Une inspection sera effectuée lorsque la météo sera plus favorable.

Croisement de la D 97 / D838 (intersection le Parc vers Limours/Angervilliers) : le bois ne permettait pas une bonne visibilité. Il a été nettoyé. De plus, nous sommes en hiver et il n'y a plus de feuilles donc la visibilité est meilleure. Il faudra voir au printemps si le problème se reproduit et y remédier.

Carrefour du Pivot : le carrefour est jugé dangereux par les habitants. Son aménagement est du ressort du Conseil Général. La commune ne peut pas y faire de travaux.

Remarque d'une habitante : Ce carrefour est surtout dangereux la nuit. N'avons nous pas suffisamment d'influence en tant que commune ou alors, éventuellement avec des communes avoisinantes - Limours, Briis ou alors la CCPL - auprès du Conseil Général pour améliorer la visibilité de ce carrefour, soit en l'éclairant, soit en installant des avertisseurs clignotants à la manière de ce qui a été fait sur la rue du Dr. Babin ?

Contrôles de gendarmerie : Ils ont été demandés par la mairie de Forges. Plusieurs contrôles de vitesse ont déjà eu lieu et des patrouilles sont effectuées. Il faut savoir que 7% des moyens de la gendarmerie sont consacrés à la police de la route. Peu de moyens et de nombreuses autres missions.. Cependant les habitants constatent que les gendarmes patrouillent fréquemment et sont réactifs.

Parking derrière l'église : On ne peut pas bitumer partout. Certes, par temps de pluie, le terrain est un peu boueux mais on va conserver la grave qui permet une meilleure absorption de l'eau de pluie. Le problème des nuisances causées par des jeunes qui viennent en voiture sur la place se défouler a été réduit. Une baisse de la délinquance est à noter depuis la toute récente fermeture administrative le soir de l'épicerie de proximité et donc à l'arrêt de la vente de l'alcool en soirée. Les gendarmes font des rondes régulières mais avaient peu de résultats car des guetteurs montaient la garde et avertissaient les délinquants.

Rue de Vaux : Il faut renforcer et rendre plus accessibles les marches creusées. A mettre en priorité aux travaux.

Liaison entre le chemin arrivant au Parc venant du Chardonnet et le chemin rural 8 menant à Limours le long de la route de Dourdan (bordant golf) : C'est un projet prévu au mandat.

Utilité de l'extinction de l'éclairage la nuit à partir de minuit : cela représente 20% d'économie sur le budget, moins de pollution lumineuse, une baisse des cambriolages et de la petite délinquance d'après la gendarmerie, et une baisse de la vitesse des automobilistes.

Candélabre manquant au Parc au niveau de la sente vers le Chardonnet : signaler au Service Travaux de faire le nécessaire.

Diminution de la puissance des ampoules de l'éclairage public : Cela n'est pas possible pour toutes les ampoules. A noter que la commune s'est engagée depuis des années dans une réduction de la puissance des ampoules et que 2/3 de celles-ci ont été remplacées pour l'instant.

Cimetière : Les travaux sont prioritaires et prévus au budget 2015

Lavoir : Les habitants estiment que l'entretien est déficient. Il est envahi d'herbes et de ronces. La commune est dans une démarche zéro-phyto et il faut accepter quelques herbes.

Question : Il faudrait cependant enlever les ronces qui démolissent le toit du lavoir. A signaler aux services techniques.

Problème des haies non élaguées le long du Petit Muce : une information a été faite dans la newsletter de juin. Un courrier sera adressé aux propriétaires concernés si cela est nécessaire. Nous espérons régler cela à l'amiable et ne pas être contraints à une mise en demeure.

Le bassin de rétention d'eau de la Garenne à curer : Yves doit examiner le bassin et signaler quels seraient les travaux à faire.

Rue des Richards : Terre et sable sur la route en provenance du bois : Les propriétaires ont été

contactés. Une entreprise est intervenue et a mis malencontreusement du béton et du fer à béton qu'elle a été contrainte d'enlever. La remise en état a été faite rapidement.

Nettoyage des avaloirs : Le service technique passe régulièrement. La balayeuse passe plusieurs fois par an mais le travail n'est pas bien fait partout, notamment rue de Vaux, là où il n'y a pas de trottoir marqué par une bordure, par ailleurs, un habitant signale que la balayeuse n'est pas passée rue des Plants. Un contrat de marché pour le balayage est en cours. L'entreprise va être sensibilisée.

Achat des conteneurs normalisés pour le ramassage des ordures : si la commune prenait en charge la fourniture des poubelles, le coût est estimé à 45 000 euros. La commune a donc fait une proposition d'achat groupé auprès du Sictom pour rendre service aux forgeois. Il semble que de plus en plus de poubelles soient aux normes.

Problèmes spécifiques de la rue des plants : le schéma directeur d' assainissement est en cours de réalisation (phase 2 sur 3). Nous devrions avoir une vue globale de l'état des lieux et des servitudes courant 2015. Nous déciderons ensuite de la meilleure façon de raccorder les particuliers et de gérer l'entretien du réseau à cet endroit.

Nouvelles questions des habitants :

- Peut-on vérifier l'entretien du trottoir en bas de la butte de l'église rue du Jeu de Paume ? Il semble laisser à désirer.
- Ne peut-on pas avoir d'information sur l'état des tuyaux du réseau d'alimentation d'eau après passage des caméras (collecteur de la Garenne) ?
Réponse : les particuliers ne reçoivent pas l'information s'il n'y a pas de problèmes, cela reste au niveau syndical ou communal.
- Un candélabre est tombé rue de la Garenne, il faudrait le remplacer. Avertir les Travaux.
- Il faudrait élaguer les haies, lierres et arbustes qui encombrant les trottoirs, notamment rue de Vaux côté Vitalis jusqu'au Petit Muce (domaine communal).
- Angle de la rue Schoelcher et rue du jeu de Paume : vérifier les arbustes plantés trop près du trottoir.
- Pourquoi le Sictom ne fournit pas de sacs pour déchets verts gratuits ?
Réponse : cela n'entre pas dans la politique suivie par le Sictom qui poursuit une baisse de sa taxe d'enlèvement des ordures ménagères et ne souhaite pas se charger des achats de sacs. Il faut savoir que Forges représente 2 voix sur 94 au Sictom (47 communes sont rattachées au syndicat)
- Pourquoi la commune n'effectuerait-elle pas d'achats groupés de sacs pour déchets verts ?
- Ne pourrait-on pas envisager un conteneur pour ordures ménagères commun où les habitants pourraient venir déposer leurs déchets lorsqu'ils s'absentent ou alors prévoir une benne spéciale consacrée aux ordures ménagères dans la future nouvelle déchetterie de Briis ?
- Les panneaux interdiction de stationner sur le sol devant la maison de santé ne sont pas esthétiques.
Réponse : Il est prévu un mobilier urbain avec des panneaux fixes, des pots de fleurs, des bandes, ainsi qu' une place ambulance ou handicapés.

- Comment se fait la ventilation dans le pôle social ? VMC simple flux ou double flux ? A voir. Y-a-t-il des toilettes dans ce pôle social ? Réponse : oui
- Nettoyage des avaloirs : une habitante rue de Vaux reçoit beaucoup d'eau de pluie et les feuilles bouchent les avaloirs : peut-on en mettre de plus larges?
Réponse : une campagne de pose d'avaloirs est en cours. On pourrait effectuer le remplacement plus rapidement chez Mme Jacquemin. Par ailleurs, ne pas hésiter à appeler la mairie pour le nettoyage.
- Nuisance dues aux chasseurs le week-end : certains chasseurs n'hésitent pas à tirer en direction des maisons, ne cassent pas leur fusil en se promenant et se montrent inamicaux voire menaçants si on leur fait une réflexion.
Réponse : Ne pas hésiter à porter plainte. A faire : trouver le nom du responsable de la société de chasse et prendre contact avec lui.
- Les motos trial vont trop vite dans la commune et font des ornières dans les bois :
Réponse : on va remettre les panneaux d'interdiction aux engins motorisés (cela a un coût). L'accès au terrain de motocross se fait par la ferme d'élevage de volailles.
- Peut-on prévenir les habitants du passage de la balayeuse afin de permettre aux habitants de déplacer leur voiture garée le long des trottoirs ?
Réponse : Essayer de demander à l'entreprise de nous prévenir suffisamment à l'avance pour répercuter l'information aux Forgeois. Mettre cette clause au prochain contrat.

Points positifs :

La pose d'une rambarde à la poste
La bande jaune rue de Vaux pour interdire le stationnement voiture
Le trottoir jusqu'à l'aire de jeux bois des Touaines
La maison de santé pluridisciplinaire

Points jugés négatifs :

L'aire de jeux du bois de Touaines ne semble pas fréquentée par les jeunes qui en avaient pourtant fait la demande. Les animaux (chevreuils, biches..) n'y viennent plus et le terrain est trop boueux, l'éclairage intense le soir ne sert à rien. Il faudrait voir avec les jeunes s'ils sont toujours intéressés par cet endroit et éventuellement y faire quelques travaux de drainage pour améliorer la situation.

Il aurait mieux valu créer un terrain de jeux près du stade. Souvent des jeunes essaient d'aller au stade, mais il est fermé.

Manque de décoration de Noël au centre bourg. Il aurait mieux valu rassembler les décors de la rue du Gal Leclerc au centre bourg.

Un habitant signale ne pas avoir réussi à obtenir un rendez-vous avec l'adjoint responsable des travaux malgré 2 demandes formulées.

Le changement de priorité rue de la Rombarde (croisement rue du Jeu de Paume) est jugé dangereux pour les enfants qui prennent le bus. Des habitants de la rue estiment que les automobilistes et motocyclistes vont aller plus vite sur la rue du Jeu de Paume. Il aurait mieux valu remonter la hauteur du dos d'âne de la Rombarde.

Réponse : La vitesse des véhicules qui montent en provenance de la rue du Gal Leclerc n'est pas élevée d'autant qu'il y a un dos d'âne. Par ailleurs, on ne peut pas remonter la hauteur du dos d'âne de la Rombarde à cause du passage de bus et du coût élevé de ces travaux.

Rue de la Rombarde : une petite portion n'a pas été rénovée lors des derniers travaux (les 4 dernières maisons)

Manque d'éclairage rue du Jeu de Paume et rue de la Rombarde, cela est surtout dangereux pour les enfants qui prennent le car.

Des panneaux implantés au milieu des trottoirs obligent à marcher sur la route et certains métrages ne sont pas corrects.

Le domaine du département de Paris (ancien hôpital) est laissé à l'abandon alors que tant de personnes sont dans le besoin. C'est vraiment dommage.

Réponse : Il faut savoir que le département de Paris en demande 3,5 millions et que ni la commune, ni la CCPL n'ont les moyens de l'acheter. Le département éventuellement pourrait être intéressé. D'après le PLU, seul un équipement public d'intérêt général est autorisé à y être aménagé. Des rencontres ont lieu, mais rien de concret n'a abouti pour le moment.